

BESOIN d'un coup de pouce pour pédaler ?



Pour qui ?

La communauté de communes Moselle et Madon s'engage pour la mobilité durable en participant à l'achat de votre vélo ou de matériel **avec une aide maximale de 50 à 200 €**

RENSEIGNEMENTS ET DÉPÔT DES DOSSIERS

Communauté de communes Moselle et Madon
712, rue Nicolas Cugnot - 54230 Neuves-Maisons
03 83 26 45 00 – contact@cc-mosellemadon.fr

www.cc-mosellemadon.fr - www.facebook.com/ccmosellemadon

Quoi ?

- ➔ Achat de vélo neuf ou d'occasion (vélo classique ou à assistance électrique, vélo cargo, vélo adapté, etc) vendu par un professionnel
- ➔ L'électrification d'un vélo
- ➔ Révision d'un vélo ou d'un VAE
- ➔ Achat d'accessoires type vêtement de pluie, casque, et autre matériel de sécurité.

Conditions

- ➔ Fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois en Moselle et Madon, un RIB et les factures acquittées des professionnels datant de moins d'un an au moment de la remise du dossier
- ➔ Ne pas revendre le matériel dans les 3 ans

Montant de l'aide (limitée à une par foyer / an)

- ➔ Aide à l'achat et/ou à l'électrification de vélo plafonnée à **25 % du montant d'acquisition** avec un maximum de **200 €** (il existe également une aide de l'État cumulable, pour l'achat d'un VAE et sous conditions de revenus)
- ➔ Aide à la révision de vélo plafonnée à **50 % du montant de la réparation ou de la révision** avec un maximum de **50 €**.
- ➔ Aide à l'achat d'accessoires plafonnée à **50 % du montant d'acquisition** avec un maximum de **50 €**

Les quatre types d'aide (acquisition de vélo, électrification, révision et achat de matériel) peuvent être cumulés sur une seule et même demande.

L'aide de la CCMM est également cumulable avec toute autre aide éventuelle (employeur, État, Région Grand Est...), sous réserve d'éligibilité.